

Guinée : tension palpable à Conakry hier

Jonas OSSOMBEY (sources : AFP)
Libreville/Gabon

La situation est toujours tendue en Guinée-Conakry. Hier, le gouvernement a déployé un dispositif policier renforcé à Conakry, la capitale. Une réponse à l'appel à manifester du principal parti d'opposition pour contester la réélection du président Alpha Condé et réclamer la libération de ses responsables emprisonnés.

Ainsi, cet appel de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UDFG), parti de Cellou Dalein Diallo, principal adversaire de M. Condé à la présidentielle du 18 octobre, maintenu malgré l'interdiction des manifestations, semble cependant avoir eu un écho limité, au moins dans la capitale, où aucun rassemblement n'a été rapporté.

En revanche, les forces de sécurité ont dispersé des centaines de manifestants descendus dans la rue à Labé (centre nord) avec des drapeaux et des portraits de jeunes tués, selon eux, par ces mêmes forces, ont rapporté des témoins et des organisateurs.

C'est la deuxième fois au moins en novembre que l'UDFG peine à rassembler les foules, alors que la mobilisation contre un troisième mandat d'Alpha Condé a mis des milliers de personnes dans la rue à plusieurs reprises après octobre 2019.

La candidature de M. Condé a donné lieu à des mois de manifestations durement réprimées et de violences qui ont fait des dizaines de morts civils depuis un an et dans les jours suivant l'élection. M. Condé, 82 ans, a été proclamé vainqueur par la Cour constitutionnelle. Cellou Dalein Diallo assure que c'est lui qui a gagné et dénonce une fraude. Cinq figures de l'opposition, dont quatre membres de l'UDFG, ont été emprisonnées en novembre, mis en cause par les autorités pour implication dans les violences autour de la présidentielle. Le gouvernement a annoncé dimanche l'interdiction jusqu'à nouvel ordre des manifestations, en invoquant la pandémie de Covid-19.

Avec le maintien de l'appel de l'UDFG, gendarmes et policiers ont été positionnés aux endroits sensibles de Conakry comme l'aéroport ou les ponts. Des magasins sont restés fermés à Médina, grand marché de la capitale, mais les administrations, les banques et les stations essence ont ouvert dans le centre-ville.

A noter que le président de l'Assemblée nationale, Amadou Damara Camara, a minimisé les récents propos du président français Emmanuel Macron sur la réélection de M. Condé, auxquels ce dernier n'a pas réagi publiquement.



L'armée, comme ici il y a quelques années, était déployée hier dans les rues de Conakry.

ANNONCES LÉGALES

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE

ITCHOLA-AGBANRIN

AVOCATS

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE
AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de COMMERCE de LIBREVILLE sis à la Sablière ; salle ordinaire desdites audiences le VENDREDI 11 DECEMBRE 2020 à 13 heures

UN TERRAIN BATI Sise à ANGONDJE Cité SCHERKO formant la parcelle numéro 312 section YG4, d'une superficie de 2600 m², objet du Titre Foncier n° 20894, du plan cadastral de Libreville et les constructions y édifiées

MISE A PRIX : 80.000.000 F CFA (QUATRE-VINGT MILLIONS)

Aux requêtes, poursuites et diligences de la BGFIBANK-GABON, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de 75.006.332.100 F.CFA. RCCM Libreville 2010 B 09140, ayant son Siège Social au 1295 Boulevard de l'Indépendance, Libreville ; B.P. 2253, Libreville, créancier poursuivant. Ayant pour Avocat la SCP ITCHOLA & AGBANRIN, Avocats au Barreau du Gabon, demeurant à la Rue ANTCHOUET RABAGUINO, Immeuble LES FILAOS B, Centr'Affaires Rénovation, 2ème étage ;

En présence ou dûment appelés, de Monsieur Olivier Constant NZUE et de Madame Léa NGONTANG MBA, demeurant tous deux à Angondjé Cité SCHERKO

Il sera procédé le VENDREDI 11 DECEMBRE 2020 à 13 heures en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Commerce de Libreville sis à la Sablière, salle ordinaire desdites audiences, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont désignation suit :

DESIGNATION :

Le bien à vendre est composée d'une propriété bâtie sise à ANGONDJE Cité SCHERKO formée par la parcelle cadastrée numéro 312 section YG4, d'une superficie de 2600 m², deux mille Six Cent quatre mètres carrés, objet du Titre Foncier n° 20894 ;

Ainsi, au surplus que le dit bien s'étend, se poursuit et comporte avec toutes ses aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

MISE A PRIX : Outre les charges, clauses et conditions énoncées au Cahier des Charges dressé par la SCP ITCHOLA & AGBANRIN, déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Libreville, les enchères seront reçues par le Ministère d'Avocat seulement, sur la mise à prix de 80.000.000 F CFA

CONSIGNATION PREALABLE : 10.000.000 FCFA Fait et rédigé à Libreville, le 23 NOVEMBRE 2020 Par l'Avocat poursuivant soussigné, Maître C. I AGBANRIN -L
SCP ITCHOLA & AGBANRIN. 20373

SOCIETE D'ENTRETIEN ET DE SERVICES INDUSTRIELS

«SESI»

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Au capital de 350 000 000 de F CFA

Siège Social : Port-Gentil B.P. 447

R.C.C.M. : POG 2006 B 0251

N.I.F. : 791 838 B

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la SOCIETE D'ENTRETIEN ET DE SERVICES INDUSTRIELS sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le jeudi 10 décembre 2020 à 10 heures, au siège social à Port-Gentil, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice 2019 et des rapports du Commissaire sur les comptes de cet exercice et sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA des Sociétés Commerciales ;

2) Approbation desdits comptes et conventions ;

3) Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes ;

4) Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

5) Décision à prendre conformément à l'article 664 de l'Acte Uniforme OHADA des sociétés commerciales ;

6) Pouvoirs pour formalités.

Tout actionnaire ou représentant légal d'actionnaire sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire de son choix, actionnaire ou non. Les pouvoirs en vue de la représentation à l'Assemblée devront être déposés ou transmis au siège social avant l'Assemblée.

Les documents prescrits par l'article 525 de l'Acte Uniforme seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social quinze (15) jours avant l'Assemblée.

Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée à dis-

tance, par visioconférence, devront en informer la société, quarante-huit (48) heures au moins avant l'Assemblée, par courriel aux adresses suivantes :
- ange.diallo@fourelagadec.com
- alice.fournier@fourelagadec.com

Les données permettant l'accès à l'Assemblée à distance leur seront communiquées en retour.

Le Président Directeur Général
Olivier JOUVEN

20400

REPSOL LIBREVILLE

Société Anonyme avec Administrateur Général au capital social de 45 123 143000 Francs CFA.

Siège social : Immeuble LBS (ex GML - Gabon Mining Logistics), 2ème étage,

Boulevard de l'Indépendance, B.P. 565, Libreville, Gabon

Immatriculée au R.C.C.M. de Libreville sous le numéro

RG-LBV 2014 B 16519

NIF : 737 189 N

AVIS DE DISSOLUTION

Par acte en date du 5 octobre 2020, la société Repsol Exploración S.A., Actionnaire Unique de la société Repsol Libreville S.A. a décidé de dissoudre par anticipation cette dernière.

Conformément aux dispositions de l'article 201 alinéa 4 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, cette dissolution entraînera la transmission universelle du patrimoine de la société Repsol Libreville S.A. à son Actionnaire Unique, la société Repsol Exploración S.A. sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution, devant la juridiction compétente, dans le délai de trente (30) jours à compter de la publication de ladite dissolution. Deux exemplaires du procès-verbal de l'acte susvisé, seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Libreville. 20401

PETITES ANNONCES

EMPLOI DEMANDE

SERVICES

20387 — Dame cherche emploi ménage demi journée. Tel: 062 84 64 54

20382 — Prof. Eco, Maths, Anglais et Phys. 077 51 02 71

AVIS

GABON TELECOM

La société GABON TELECOM porte à la connaissance de son aimable clientèle qu'elle procédera à la suspension de fourniture de ses services du téléphone Fixe, Internet et Mobile à compter du 01 décembre 2020, pour les comptes qui présenteront des impayés dans ses livres pour les factures échues au 19 novembre 2020.

Afin d'éviter tout désagrément, GABON TELECOM invite tous les clients en situation d'impayé, à procéder à la régularisation de leurs comptes dans ses Agences Commerciales. Suite au confinement général du au Covid19, vous pouvez effectuer vos paiements via Mobicash en rechargeant votre compte au point Mobicash le plus proche de chez vous.

GABON TELECOM remercie sa clientèle de sa bonne compréhension et du respect des termes du présent communiqué. 20297

MARQUE MOOV

La marque MOOV convie son aimable clientèle ayant au moins deux factures impayées au 10 novembre 2020, au titre des prestations Mobile, à bien vouloir régulariser leur situation dans ses Agences Commerciales avant le 30 novembre 2020. Passé ce délai, la marque MOOV se réserve le droit de procéder à la résiliation de ses prestations.

La marque MOOV remercie sa clientèle de sa bonne compréhension et du respect des termes du présent communiqué. 20298

Programme Pan Africain de Certification Forestière
BP 17033 Libreville, TEL: 24165336644/62709692

Email: rose.ondo@pafc-gabon.org

Tiendra son assemblée Générale statutaire annuelle le Jeudi 10 décembre 2020 à 09H00 au siège de l'UFIGA (Immeuble Radiologie Emilie en face de MBOLO) . Tous les membres sont cordialement invités à y prendre part. Conformément aux dispositions de l'article 06 de nos statuts, si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette Assemblée Générale, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier. L'ordre du jour vous sera adressé par mail et WhatsApp.

Cette Assemblée Générale accueillera également des invités et des nouveaux adhérents. Toute personne intéressée peut adresser une lettre de motivation à la présidente de PAFG Gabon qui après avis favorable du Conseil d'administration lui adressera une invitation. 20385